



HAL
open science

Séduire, surprendre ou tromper... Les titres des fabliaux

Corinne Pierreville

► **To cite this version:**

Corinne Pierreville. Séduire, surprendre ou tromper... Les titres des fabliaux. Séduire, surprendre ou tromper.. Les titres des fabliaux, 2000, Lyon, France. p. 19-28. halshs-00397426

HAL Id: halshs-00397426

<https://shs.hal.science/halshs-00397426>

Submitted on 7 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Séduire, surprendre ou tromper...

Les titres des fabliaux

Pour les théoriciens de la littérature moderne, le titre est le seuil de l'œuvre : il donne une indication immédiate sur son contenu, même s'il repose sur une énigme ou une métaphore, comme *Le Nom de la Rose* ou *Le Rouge et le Noir*¹. Il en va autrement lorsque l'on s'attache aux titres des fabliaux, petits "contes à rire du Moyen Age"². Plutôt que de rassurer le destinataire en lui offrant les éléments qui lui permettent d'accéder aisément à la teneur du récit, le trouvère du fabliau instaure un jeu avec son auditoire, dès la frontière de son conte : il aime duper le public le plus naïf, surprendre les plus indifférents, séduire les plus blasés. Il faut reconnaître, dans un premier temps, que certaines mystifications ne sont pas le fait de l'auteur et que les titres des fabliaux déroutent aussi le lecteur contemporain en raison de la manière dont ils nous ont été transmis. Le trouvère use cependant de différents procédés afin que la ruse, thème prédominant dans les fabliaux, triomphe dans l'intitulé lui-même. Nous verrons enfin comment les jeux avec le langage ajoutent un charme particulier à ces titres et reflètent la morale du plaisir et de la libération des instincts qui domine l'ensemble des contes.

Les titres des fabliaux peuvent déjà nous étonner car ils n'apparaissent pas toujours en tête du texte dans le manuscrit. Très fréquemment, ils se trouvent au contraire dans le dernier vers, l'explicit, et ils ont été rajoutés à leur place habituelle à la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle³. Il est donc difficile de savoir si le titre que nous commentons sort de l'imagination du trouvère, s'il provient du rubricateur médiéval chargé d'inscrire l'intitulé dans son emplacement, ou s'il est dû à la personne qui a ensuite possédé le manuscrit.

D'autre part, les variantes d'un même fabliau proposent souvent des titres dissemblables et la postérité n'a pas toujours retenu l'intitulé commun à plusieurs manuscrits ni même celui qui correspond aux souhaits du trouvère. Dans le prologue d'un de ses contes⁴, Jean Bodel, énumérant quelques-unes de ses œuvres, fait par exemple référence à l'un de ses fabliaux en l'appelant *Del mort Vilain de Bailleul*, ce qui

¹ Voir G. Genette, *Seuils*, Paris, éditions du Seuil, 1997, pp.54-97.

² La citation est de Philippe Ménard, *Les fabliaux, contes à rire du Moyen Age*, Paris, PUF, 1983. Notre édition de référence est la suivante : *Nouveau recueil complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles*, par W. Noomen et N. Van den Boogaard, Assen, 1983-1993, que nous abrègerons par les initiales NRCE.

³ C'est le cas dans le manuscrit A d'*Estormi*, de *Constant du Hamel*, de *Saint Pierre et le jongleur*, d'*Auberee* (NRCE, I, p.3, 31, 129, 163), de *Sire Hain et Dame Anieuse*, *Barat et Haimet*, *La bourse pleine de sens*, *Les trois aveugles de Compiègne*, *Joulet* (NRCE, II, p.3, 29, 109, 153, 187) etc.

⁴ *Les deux chevaux*, NRCE, V, p.251. Voir v.1-3 : Cil qui trova del morteruel,/et del mort vilain de Bailluel/Qui n'ert malades ne enfers. De même, Jean Bodel fait allusion dans son premier vers au fabliau que nous désignons par le nom de *Vilain de Farbus* et le seul manuscrit mentionnant un titre appelle le récit *De celui qui cracha sor ses morterés* (NRCE, VI, p.113).

mettait habilement en valeur les deux mots-clés du récit, "vilain" et "mort". Or, nous avons coutume de nommer plus succinctement ce texte *Le vilain de Bailleul*⁵, alors que quatre manuscrits sur cinq insistaient sur le problème du décès supposé : *Du vilain qui cuida estre mors* (F et F2), *De la dame qui fist son mari mort* (B), ou *D'une femme qui fist entendant a son baron qu'il estoit mors* (T). En tout cas, aucun manuscrit n'a repris le titre par lequel Jean Bodel désigne son propre fabliau.

La prudence s'impose donc lorsque l'on étudie les titres de ces petits contes car des variantes déconcertantes proviennent aussi d'erreurs commises par les rubricateurs. La bourde est manifeste dans le manuscrit B de *Gombert et les deus clers*⁶ rebaptisé *D'Estula et de l'anel de la paille*. On se demande bien ce qu'Estula, autre fabliau médiéval, vient faire là ! En fait, le texte d'*Estula* se trouvait dans un folio postérieur du manuscrit. Le scribe a donc commis une bévue et plutôt que de raturer sa ligne, ce qui aurait mis en évidence sa faute, il a ajouté un titre correspondant mieux au contenu puisque l'anneau permet au clerc de gagner les faveurs de la demoiselle du logis⁷. Encore est-il possible dans ce cas précis de connaître le titre original, mais il faut savoir que certains fabliaux sont privés d'intitulé, soit en raison d'une négligence du rubricateur, soit parce que des manuscrits se sont perdus ou nous sont parvenus endommagés. La postérité a alors généralement adopté un titre présentant les personnages principaux ou l'enjeu du récit, tel *Le meunier et les deux clercs*⁸ ou *La gageure*⁹, sans que nous puissions connaître la manière dont le trouvère aurait aimé intituler son œuvre.

Les titres des fabliaux induisent enfin le lecteur moderne en erreur car ils reflètent les problèmes de terminologie liés à ce genre littéraire. Si certains mentionnent bien le nom de "fabliau", comme par exemple le manuscrit A de *Boivin de Provins*¹⁰, d'autres, aussi nombreux, utilisent des dénominations employées pour des genres contigus¹¹, le "dit", plus didactique¹², le "lai", plus courtois¹³, ou recourent à des termes que l'on a

⁵ NRCF, V, p.223. C'est le titre donné par le manuscrit A.

⁶ Jean Bodel mentionne lui-même le titre exact de son fabliau au vers 4 des *Des deus chevaus*, NRCF, V, p.251 : Et de Gombert et des deus clers.

⁷ Voir la note dans NRCF, IV, p.424. Le fabliau d'*Estula* n'a d'ailleurs pas été épargné par les erreurs. Le manuscrit D donne en tête un intitulé inexact *Del convoiteus et de l'envieus*, un signe de renvoi signalant la présence du titre correct en bas de la colonne (NRCF, IV, p.347).

⁸ NRCF, VII, p.273. Il en va de même pour *Les quatre prestres*, *L'oise au chapelain*, *Le prêtre et le mouton*, *Le prêtre et le loup*, *Gonbaut*, NRCF, VIII, p.135, 143, 153, 159 ; X, p.279.

⁹ NRCF, X, p.1. Voir aussi *Les souhaits*, *Le jugement*, *La vessie au prestre*, NRCF, IX, p.135 ; X, p.49 et 287.

¹⁰ NRCF, II, p.79. Le terme "fabel" ou "fabliau" apparaît également dans le manuscrit A de *Celle qui fu foutue et desfoutue por une grue*, NRCF, IV, p.153 ; dans les quatre manuscrits de *Gombert et les deux clercs*, NRCF, IV, p.281 ; dans le manuscrit A d'*Estula*, NRCF, IV, p.347 ; dans le manuscrit X des *Tresses*, NRCF, VI, p.209 ; dans l'explicit du manuscrit F du *Prestre qui abevete*, NRCF, VIII, p.301.

¹¹ Pour la définition exacte de ces genres et leurs liens avec le fabliau, voir l'analyse de D. Boutet, *Les fabliaux*, PUF, Etudes Littéraires, 1985, pp.14-8.

¹² Voir *Le boucher d'Abbeville*, *Le vilain au buffet*, *Frère Denise*, *Le pliçon*, *Le nonette*, *Le sentier battu*, *Les trois chanoinesses de Cologne*, *Les trois dames de Paris*, NRCF, III, p.239 ; V, p.285 ; VI, p.3 ; X, p.23, 33, 71, 83, 97.

¹³ Voir *Auberée*, NRCF, I, p.163, manuscrit J.

coutume de réserver à des formes narratives longues, comme "roman"¹⁴. Un même fabliau peut d'ailleurs être désigné par le terme "fabel" dans un manuscrit et par le terme "dit" dans un autre, comme *Le sacristain*¹⁵. Le manuscrit e de *La dame escoillie* fait mieux encore : il indique dans l'en-tête deux terminologies différentes, *Li romans et li dis de la vielle escoillie* et une troisième, plus générale, dans l'explicit, *Li contes de la vielle escoillie*¹⁶.

Le désarroi du lecteur moderne se dissipe pourtant lorsqu'il constate que de nombreux titres semblent donner des indications sur le sujet ou sur le héros. La valeur fonctionnelle de ces intitulés programmatiques paraît claire. Il s'agit d'informer le destinataire en résumant le contenu du conte et de permettre au jongleur de retrouver facilement la teneur du récit. Réclame de l'œuvre pour le public, le titre se pare d'une dimension mnémotechnique pour le ménestrel. Il mentionne le ou les protagonistes, désignés par leurs noms (*Barat et Haimet*¹⁷, *Constant du Hamel*, *Joulet*, *Aloul*, *Gombert et les deux clerks*, *Gauteron et Marion*, *Trubert*¹⁸), leur statut social (*La saineresse*, *La vieille truande*, *Les deux changeurs*, *Le chapelain*, *Le sacristain*, *Le pauvre clerc*, *Le prêtre et la dame*, *Le pauvre mercier*, *Le prêtre et le chevalier*, *Les deux vilains*, *Le moine*¹⁹), leur appartenance géographique (*La bourgeoise d'Orléans*²⁰, *Le boucher d'Abbeville*, *Le pêcheur de Pont-sur-Seine*, *Le forgeron de Creil*, *Le meunier d'Arleux*²¹), leurs particularités vestimentaires, physiques ou psychologiques (*Le Prévôt à l'aumusse*, *Les trois bossus ménestrels*, *La pucelle qui voloit voler*, *Le convoiteus et l'envieus*, *Le fol vilain*²²). Il repose parfois sur l'animal (*Les perdrix*, *Brunain la vache au prêtre*²³) ou sur l'objet (*La housse partie*, *Les braies au cordelier*, *Le cuvier*, *Les tresses*, *Les braies le priestre*²⁴) qui est au centre de la narration. Souvent, il en résume très succinctement l'essentiel comme *Le prêtre qui dit la Passion*²⁵.

¹⁴ Voir *Les braies au cordelier*, *Le meunier d'Arleux*, *Un chivaler e de sa dame e de un clerc*, NRCF, III, p.213 ; IX, p.217 ; X, p.117.

¹⁵ NRCF, VII, p.3, manuscrits E, H et d. Voir aussi *Le pet au vilain*, NRCF, V, p.361, manuscrits L et T.

¹⁶ NRCF, VIII, p.3. Voir aussi *Du prestre comporté*, NRCF, IX, p.3, appelé "fabliau" dans l'explicit du manuscrit F et "romans" dans l'épilogue du manuscrit J.

¹⁷ NRCF, II, p.28. L'une des variantes (D) ajoute le nom du troisième larron *De Haimet et de Barat et de Travers*. Une autre (B) compte quatre voleurs au lieu de trois *Ci commance des quatre larrons*.

¹⁸ NRCF, I, p.29 ; II, p.185 ; III, p.1 ; IV, p.279 ; VIII, p.127 ; X, p.143. Parfois, le personnage n'est désigné dans le fabliau que par une majuscule, qui constitue le titre. C'est le cas de .W., NRCF, VIII, p.339.

¹⁹ Dans l'ordre, NRCF, IV, p.303 ; IV, p.313 ; V, p.267 ; VI, p.77 ; VII, p.1 ; VII, p.255 ; VIII, p.255 ; VIII, p.283 ; IX, p.67 ; IX, p.169 ; X, p.263.

²⁰ NRCF, III, p.337. Il existe également un titre programmatique mentionné par le manuscrit B, *La dame qui fist batre son mari*.

²¹ Dans l'ordre, NRCF, III, p.237 ; IV, p.107 ; V, p.73 ; IX, p.215.

²² NRCF, IV, p.35 ; V, p.191 ; VI, p.155 ; VI, p.275 ; IX, p.149. Le titre précise parfois la nationalité des personnages, *Les deux anglais et l'anneau*, NRCF, VIII, p.171.

²³ NRCF, IV, p.1 ; V, p.39.

²⁴ NRCF, III, p.175 ; III, p.211 ; V, p.135 ; VI, p.207 ; X, p.11.

²⁵ NRCF, VIII, p.247. Voir aussi *Les trois dames qui troverent l'anel*, *La dame qui fist trois tours entor le moustier*, *Celui qui bota la pierre*, *Le chevalier qui recovra l'amour de sa dame*, *La dame qui se venja du chevalier*, *Le preudhomme qui sauva son compère de la noyade*, *Le vallet qui d'aise a malaise se met*, *Le clerc qui fu repus derrière*

Ces titres sont cependant plus complexes qu'il n'y paraît car le trouvère joue avec les attentes de l'auditoire qui ne sait jamais si les personnages mentionnés dans l'intitulé seront les victimes de la ruse ou s'ils feront figure de héros. Un même personnage peut d'ailleurs endosser tout à tour ces deux rôles contradictoires. Le héros éponyme de *Jougllet* incarne d'abord la figure du "trickster"²⁶ quand il joue un mauvais tour à un simplet sur le point de se marier, mais il est ensuite couvert d'excréments grâce à l'habile stratagème d'une femme. Même les catégories socio-professionnelles ne suffisent pas à enfermer le récit dans un schéma pré-établi. Le "vilain" éponyme subira parfois une mésaventure humiliante, comme le vilain ânier (*NRCF*, VIII, p.207), mais il pourra aussi manifester son astuce naturelle pour triompher de l'adversité, tel le vilain qui conquiert le paradis en plaidant²⁷. Le prêtre qui mangea les mûres, celui du *Prêtre et Alison*²⁸ sont placés dans des situations désagréables et honteuses qui condamnent leur goût pour les plaisirs de la chair, mais le même personnage, dans *Le prêtre et les deux ribauds*, est présenté à son avantage (*NRCF*, V, p.145).

Il arrive que l'intention déceptive du trouvère soit plus nette. *Le dit des trois chanoinesses de Cologne*²⁹ prédispose l'auditoire à un récit édifiant, puisque le "dit" implique un conte à teneur morale et que le substantif "chanoinesses" désigne des femmes appartenant à une communauté religieuse, mais on découvre vite qu'il s'agit de dames ayant une longue pratique de l'amour, s'adonnant au plaisir du bain et de la bonne chère ainsi qu'à la joie d'écouter les histoires les plus osées du ménestrel Watriquet. Le conte des *Quatre souhaits de saint Martin* (*NRCF*, IV, p.189) n'a rien d'hagiographique, même si le manuscrit F cherche à renforcer cette confusion en intitulant le récit *De saint Martin*. Le fabliau de *La demoiselle qui sonjoit*³⁰ pourrait, par son titre seul, évoquer une situation courtoise. Or, la demoiselle est violée pendant son sommeil et lorsqu'elle se réveille, elle oblige le jeune homme qui s'était glissé dans son lit à recommencer ce qu'il faisait pendant qu'elle dormait, sous la menace de le dénoncer à l'évêque, afin de pouvoir profiter à son tour de ce qu'elle a subi jusque-là. Le manuscrit G du *Sot chevalier* donne au fabliau une dénomination pastichant les récits chevaleresques, *De l'aventure d'Ardenne* (*NRCF*, V, p.313), alors que les chevaliers subissent des mésaventures humiliantes et obscènes. Inversement, le titre du *Vallet aux*

l'escrin, *NRCF*, II, p.215 ; V, p.337 ; VI, p.125 ; VII, p.239 ; VII, p.331 ; VIII, p.163 ; VIII, p.319 ; X, p.57.

²⁶ Voir N. F. Regalado, "Tristan et Renart, two tricksters", *L'esprit créateur*, 16, 1976, p.30-8.

²⁷ *NRCF*, V, p.1. Un seul manuscrit (G) remplace le terme "vilain" par "arme" (=âme).

²⁸ *NRCF*, VII, p.191 ; VIII, p.183.

²⁹ *NRCF*, X, p.83. Voir aussi *Les trois dames de Paris*, *NRCF*, X, p.97, qui place les héroïnes dans une situation avilissante que ni leur dénomination ni leur origine géographique ne laissait attendre.

³⁰ *NRCF*, IV, p.45. Dans le second manuscrit (B), l'intitulé, plus explicite, *Ci commence de la damoisele qui sonjoit qu'en la fotoit*, associe des termes de registres divers qui séduisent par leur dimension grivoise, mais il s'agit encore d'un titre trompeur puisque le songe évoqué n'en est pas un.

*douze femmes*³¹ laissait craindre une situation scandaleuse du point de vue de la morale chrétienne, mais le jeune homme, qui se vantait de ne pouvoir se contenter d'une seule compagne et désirait en épouser douze simultanément, doit reconnaître, une fois marié, qu'il est incapable d'en satisfaire sexuellement plus d'une, tant elles sont exigeantes.

Les trouvères recourent également à un autre procédé mystificateur, qui consiste à ne pas mentionner dans le titre le nom du personnage principal. L'intrigue du *Chevalier à la robe vermeille*³² repose entièrement sur l'habileté de l'héroïne : surprise pendant un rendez-vous galant avec le chevalier, elle parvient à convaincre son mari que la robe vermeille, le palefroi et l'épervier qu'il a trouvés en rentrant au logis sont des cadeaux qui lui sont destinés, puis elle profite de son sommeil pour faire partir discrètement son ami et soutient finalement à son époux qu'il a rêvé toute l'histoire. Ces tours de passe-passe étaient inaugurés par le titre dont la formulation pastiche les contes courtois et qui masque le personnage de la dame derrière celui de son amant. Il en va de même dans *Les trois aveugles de Compiègne* (NRCF, II, p.151) : le véritable héros de ce fabliau est le clerc qui a feint de donner un sou aux aveugles pour vérifier leur cécité et qui dupe ensuite l'aubergiste chez lequel les infirmes étaient allés festoyer. Grâce à ses ruses et à sa bonne mine, le clerc se joue impunément de son hôte. Dans ce fabliau, les aveugles ne sont pas seulement ceux qui sont présentés comme tel. Le procédé s'inverse dans *Boivin de Provins* (NRCF, II, p.79), dont l'intitulé, emprunté au nom du personnage principal, n'en dupe pas moins l'auditoire. Boivin parvient à leurrer des prostituées en se faisant passer pour un naïf "vilain", mais il berne aussi le destinataire qui le considère seulement comme le personnage éponyme avant de découvrir à la fin du récit qu'il est également et surtout l'auteur du fabliau.

Si le trouvère fait ainsi appel à l'intelligence de son public, en l'incitant à voir au-delà des apparences et à rivaliser de subtilité avec lui, il cherche également à l'étonner lorsqu'il réunit dans un même titre des personnages qui n'ont habituellement rien à faire ensemble comme *Saint Pierre et le jongleur* (NRCF, I, p.127), lorsqu'il évoque une situation inattendue (*Le vilain mire*³³, *Le Prêtre teint*³⁴, *Le prêtre crucifié*³⁵, *Le prêtre qui eut mère par force*³⁶, *Le chevalier qui confessa sa femme*, *La vieille qui oint la paume au chevalier*, *Le prêtre comporté*³⁷), ou lorsqu'il associe des termes tirés de registres différents, tel *Frère*

³¹ NRCF, IV, p.131. On voit la supériorité de ce titre sur l'intitulé mnémotechnique de la variante D *D'un jongleur qui ala en enfer et perdi les ames as dés*.

³² NRCF, II, p.242. L'une des variantes (E) donne simplement comme titre *La robe vermeille*.

³³ NRCF, II, p.309. Le manuscrit B propose comme titre *Du Mire de Brai* et le manuscrit C fournit un titre programmatique ajouté par une main postérieure *De la dame qui fit antandre que son maris estoit mees*.

³⁴ NRCF, VII, p.307. Un autre manuscrit donne pour titre le nom d'un des personnages, *De dame Hersant*.

³⁵ NRCF, IV, p.91. Ce fabliau est aussi appelé dans l'épilogue des deux manuscrits *La longue nuit*.

³⁶ NRCF, V, p.49. L'un des trois manuscrits (C) a gommé l'aspect surprenant du titre en intitulant le fabliau *D'un provoivre et de sa mere*.

³⁷ NRCF, IV, p.227 ; VI, p.289 ; IX, p.1.

*Denise, Le testament de l'âne, Le chevalier à la corbeille*³⁸, *L'enfant de neige* ou *Le prêtre qui abevete*³⁹.

Il s'amuse en outre à utiliser toutes les ressources du langage. Il dote les personnages éponymes de noms qui indiquent leurs traits de caractère dominants, comme *Sire Hain et dame Anieuse*⁴⁰, prédestinés aux querelles conjugales. Il choisit pour intitulé un terme polysémique, à l'origine du quiproquo qui fonde le fabliau, comme *Estula*⁴¹, nom du chien d'un paysan et formule interrogative "es-tu-là ?". Il joue de la syllepse dans le *Vilain au buffet*⁴², puisque le mot "buffet" désigne ici à la fois un meuble semblable à notre buffet actuel et un "coup sur la joue, un coup de poing"⁴³.

L'auteur recourt aussi à des titres antiphrastiques : le héros de *Brifaut* (NRCE, VI, p.101) porte un nom qui l'apparente à un homme glouton et gourmand⁴⁴, alors que le contenu du conte nous montre le personnage se faire dérober son drap, rentrer sans un sou chez lui et y subir les foudres de sa femme qui l'accuse d'avoir dépensé tout son argent en ripailles à la taverne. Il n'en va pas autrement dans *La plantez* (NRCE, VII, p.203), l'"abondance", où le client qui demandait du vin n'obtient que la moitié d'un hanap à cause de la brutalité et de la négligence de l'aubergiste. Parfois, le titre ne se contente pas de jouer avec le langage mais s'inspire encore des grands genres médiévaux. Le héros d'*Estormi* (NRCE, I, p.1) porte un nom évoquant le verbe "estormir", "faire un grand fracas, soulever la guerre, combattre", l'"estor" étant le terme traditionnel dans les chansons de geste pour évoquer le tumulte de la bataille, la charge, la mêlée⁴⁵. Le trouvère instaure ainsi, dès son titre, un rapprochement ludique avec le genre épique⁴⁶. De même, le titre du fabliau de *Bérangier au long cul* propose un décalage humoristique avec les épithètes épiques comme "Achille au pied léger" ou "Guillaume

³⁸ NRCE, VI, p.1 ; IX, p.237 ; IX, p.263.

³⁹ NRCE, V, p.209 ; VIII, p.299. Pour ces deux fabliaux, les variantes proposent des titres mnémotechniques, *De l'enfant qui fu remis au soleil* (A), *Do prestre qui fouti la fame au vilain* (E).

⁴⁰ NRCE, II, p.1. Dans le manuscrit C, une main postérieure a préféré *La bataille d'un prodome et de sa fame*. Les jeux sur les noms des personnages éponymes sont fréquents. Voir "Joulet" le "jougleor", "Boivin" qui aime à boire du vin, "Barat" prédestiné à la ruse etc.

⁴¹ NRCE, IV, p.345. Il existe aussi un titre mnémotechnique dans la variante D *Des deus freres povres*. On relève un autre jeu de mot dans *La malle honte*, NRCE, V, p.83, qui est à la fois la malle d'un homme nommé Honte et une tournure médiévale injurieuse.

⁴² NRCE, V, p.283. La plupart des manuscrits (A, E, explicit de T) se contentent du terme "buffet".

⁴³ F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*, Paris, Vieweg, 1880-1902, t.1, p.754.

⁴⁴ Voir F. Godefroy, *op.cit.*, "brifauder" signifie "manger goulûment, dévorer", t.1, p.733.

⁴⁵ F. Godefroy, *op.cit.*, t.3, p.621 et 626.

⁴⁶ Ce jeu se poursuit dans le fabliau : comme dans les chansons de geste, la solidarité du lignage prime et le neveu vient en aide à son oncle Jehan ; Estormi est doté d'une force remarquable qui lui permettrait de briser une table d'un coup de poing ; il se bat avec l'un des morts et lui écrase la tête (v.501) ; il tue le prêtre vivant en le frappant si fort avec sa pioche qu'il lui fait voler la cervelle jusqu'à terre (v.533) puis l'insulte (v.535-6), motif accompagnant traditionnellement les batailles dans les textes épiques. On relève plusieurs formules que les chansons de geste affectionnent "a poi que tout ne porfendi" (v.282), "a tant est venuz" (v.361), "a tant est saillis" (v.499).

au cort nés" et suscite le rire par l'emploi du mot "cul", contraire aux bienséances courtoises.

De nombreux titres reposent en effet sur la séduction liée à l'utilisation d'un mot "défendu", scatologique ou scabreux. Ils prennent plaisir à transgresser les usages pour instaurer une connivence avec l'auditoire et générer un rire paillard, libéré des tabous. Le fabliau de *La demoiselle qui ne pooit oïr parler de foutre* allie de manière cocasse des termes tirés de registres différents, le substantif "demoiselle" pouvant laisser attendre un univers aristocratique alors que le terme "foutre" renvoie sans équivoque au domaine sexuel dans ce qu'il a de plus trivial. Le conte de *Celle qui fu foutue et desfoutue por une grue* (NRCF, IV, p.151) ajoute à la dimension grivoise suggérée par le verbe "foutre" l'étonnement lié au verbe "desfoutre". *La dame escoilliee* attise la curiosité par son intitulé à la fois obscène et oxymorique, qu'on traduirait poliment par "la dame émasculée" et plus crûment par "la dame à qui l'on coupa les couilles". *Le chevalier qui fist parler les cons* (NRCF, III, p.45) repose sur l'association ludique du premier et du dernier de ses substantifs, qui désigne le sexe féminin. L'incongruité de l'action évoquée, son caractère burlesque issu du contraste entre le milieu social élevé du personnage et la situation dégradante dans laquelle il se trouve⁴⁷ s'ajoutent au charme de l'interdit que génère l'emploi du mot "cons". Ces fabliaux dotés de titres provocateurs ont rencontré beaucoup de succès au Moyen Age, comme l'a montré Philippe Ménard :

ces fabliaux au titre accrocheur et vaguement scandaleux ont plu. Les contes conservés par un grand nombre de manuscrits sont, par exemple, la *Coille noire* (sept manuscrits), le *Chevalier qui fist parler les cons* (six manuscrits pour la première version). Des histoires scabreuses comme *Celle qui se fist foutre sur la fosse de son mari* ou la *Dame escoilliee* ou bien la *Damoiselle qui ne pooit oïr parler de foutre* nous ont été transmises par plus d'une copie (...) Grivoiserie et obscénité ont eu du succès⁴⁸.

Plus tard, certains érudits ont condamné leur caractère licencieux et n'ont pas hésité à les modifier, ce qui ne manque pas de nous faire sourire a posteriori mais montre aussi que les titres des fabliaux sont loin d'être figés dans une forme définitive, même à notre époque. Dans son ouvrage consacré à ces contes et datant de la fin du siècle dernier⁴⁹, Joseph Bédier, choqué par *Le pet au vilain*, le corrige en *L'âme au vilain*, il supprime le "long cul" de *Bérangier*⁵⁰, il remplace les "cons" par les "muets" dans *Le chevalier qui fist parler les cons*, il les omet dans *L'évêque qui beneï le con* (NRCF, VI, p.193),

⁴⁷ Sur les notions de parodie, de burlesque, de pastiche dans les fabliaux, nous renvoyons aux remarques de D. Boutet, *Les fabliaux*, Paris, PUF, Etudes littéraires, 1985, pp.45-63.

⁴⁸ Ph. Ménard, *op. cit.*, p.163-4.

⁴⁹ J. Bédier, *Les fabliaux, études de littérature populaire et d'histoire littéraire du Moyen Age*, Paris, Champion, 1ère éd. 1893 ; nv. éd.1964, pp.436-441.

⁵⁰ NRCF, IV, p.245. Les trois manuscrits sont unanimes : le titre est bien *Bérangier au long cul*.

transforme *Celle qui se fit foutre sur la fosse de son mari* en *La femme au tombeau* et rebaptise élégamment *Le foteor* en *L'amoureux à louage*⁵¹. On finit par s'étonner qu'il n'ait pas touché au titre de *La femme qui conquie sen baron* (NRCF, IX, p.125), à moins que la grossièreté du terme médiéval "conchier", qui trouve son équivalent dans une expression actuelle tout aussi graveleuse "pisser à la raie", lui ait semblé moins facilement compréhensible par les lecteurs contemporains.

Il existe des exemples plus récents. Dans son édition des fabliaux parue en 1978, Gilbert Rouger, qui déplore pourtant que les versions scolaires remplacent pudiquement les "couilles" du prêtre des *Perdrix* par ses "oreilles", n'hésite pas, lui aussi, à expurger les titres en rebaptisant le *Souhait des Vits* en *Souhait contrarié*⁵². Même Willem Noomen, pourtant extrêmement fidèle aux textes, abrège *Charlot le juif qui chia en la pel dou lievre* en *Charlot le juif* (NRCF, IX, p.251).

Ces intitulés obscènes ont aussi inspiré les rubricateurs chargés de les inscrire en tête du texte et les possesseurs ultérieurs des manuscrits. Deux attitudes opposées transparaissent. Soit l'on "corrige" les titres, en omettant les mots litigieux, en les rayant ou en grattant le vélin afin qu'ils deviennent illisibles, soit l'on propose au contraire une sorte de surenchère dans l'immoralité et la vulgarité en ajoutant des détails crus ou en choisissant des termes plus choquants encore. Par exemple, le fabliau de *La crote* devient *Li fabliaus de la Merde* dans le second manuscrit conservé (NRCF, VI, p.27), mais *La dame escoilliee* se transforme euphémiquement en *La dame qui fasoit tout le contrare* ou en *La male dame*⁵³. Le manuscrit A du *Chevalier qui fist parler les cons* supprime l'objet du litige tandis que les manuscrits B et M ne mentionnent plus de titre du tout. Deux manuscrits (D et I) rendent au fabliau son titre complet. Un seul (E : *Du chevalier qui fasoit les cons parler et les cus*) ose présenter un reflet précis de la situation, car notre chevalier fait parler non seulement les "cons", mais également les "culs" si les "cons" sont obstrués. On sera plus surpris par le titre ajouté ultérieurement au manuscrit C : *Du chevalier qui fasoit parler les cons et les coilles*. Le récit a-t-il été mal lu ? S'agirait-il d'une confusion entre des parties pourtant si distinctes de l'anatomie ? Le scribe a-t-il étourdiment complété le nom dont il n'avait trouvé que l'initiale ? De même, le titre du fabliau de *La demoiselle qui ne pooit oïr parler de foutre*⁵⁴ a été jugé choquant dans deux manuscrits, où le terme incriminé est gratté au point de devenir indéchiffrable. Deux autres, au contraire,

⁵¹ NRCF, III, p.375 et VI, p.51.

⁵² NRCF, VI, p.259. Voir G. Rouger, *Fabliaux*, Paris, Gallimard, 1978, p.137.

⁵³ NRCF, VIII, p.3, C et E. Pour ce qui est de la *Male dame*, Claude Lachet m'a suggéré que le titre pouvait jouer sur la proximité avec l'adjectif "masle", mâle, de sexe masculin. Les mêmes corrections euphémiques apparaissent dans le fabliau *D'une seule fame qui a son cors servoit cent chevaliers de tous poins*, rectifié en *Une seule femme qui servoit cent chevaliers*, NRCF, IX, p.203 et *Des putains et des lecheors*, rebaptisé dans le manuscrit G *Des trois commandemens*, NRCF, X, p.307.

⁵⁴ NRCF, IV, p.57. Il en va de même dans le conte de *La demoiselle qui fut foutue et desfoutue par une grue*, qui devient *Le fablel de la grue* (A), *De la grue* (B) ou *De la demoisele a la grue* (D). Le titre manque dans F et I.

l'explicitent : *De la demoisele qui n'oït parler de fotre qui n'aiist mal au cuer* (B), *D'une pucelle qui ne pooit oïr parler de foudre qu'ele ne se pasmast* (E). Il manque dans la variante (C). Une autre (D) le remplace par une métaphore en l'intitulant *De la pucele qui abevra le polain*, mais l'image est-elle vraiment moins choquante que l'emploi des mots obscènes, alors que le texte montre clairement que ce poulain est le sexe du jeune homme désireux de s'abreuver à la fontaine de la jeune fille, dans son pré ?

Si certains trouvères recourent à des métaphores afin de déguiser l'aspect scabreux du titre, ce dernier n'en désigne pas moins le sexe masculin, dans *L'écureuil*⁵⁵, ou féminin, dans *Connebert*⁵⁶, *La sorisette d'estoupes*, *Porcelet*, *La dame qui demandait de l'avoine pour que Morel ait sa ration* ou *Le dit du sentier battu*⁵⁷. En général, les auteurs préfèrent cependant appeler les choses par leur nom et parler gaiement de "cons", de "couilles", de "vits" et de "foudre"⁵⁸ : la libération des instincts s'unit à une libération du langage, même si l'on ne compte en tout qu'une vingtaine de titres grossiers sur l'ensemble du corpus des fabliaux⁵⁹.

Les titres des fabliaux constituent donc une réalité mouvante, fluctuante, car ils dépendent non seulement du trouvère mais encore du rubricateur médiéval, du détenteur ultérieur du manuscrit ou des éditeurs contemporains, qui en ont varié les termes et la formulation à leur gré. La première intention de l'auteur n'en reste pas moins de susciter le rire de son public, en recourant au comique le plus grivois, généré par l'emploi de termes crus et l'évocation de situations inconvenantes, ou en préférant un comique plus raffiné, lorsque l'intitulé joue avec les attentes de l'auditoire, avec les mots et avec les grands genres médiévaux. On voit ainsi que les titres de ces petits contes à rire sont plus subtils qu'il n'y paraît : loin de se contenter d'une fonction informative, ils déconcertent volontairement le lecteur, l'entraînent sur de fausses pistes, préparent des coups de théâtre, choquent sa pudeur afin que triomphe le seul maître de cette littérature, le langage dans toute sa liberté.

Corinne Pierreville
 Université Jean Moulin - Lyon III
 CIHAM - UMR 5648

⁵⁵ NRCE, VI, p.35. L'enjeu de ce fabliau repose précisément sur l'interdiction de nommer les choses par leur nom, comme le montre de manière plus explicite le titre du manuscrit B, *De la mere qui desfandoit sa fille vit a nomer*.

⁵⁶ NRCE, VII, p.215. Il existe un autre titre, programmatique, *Li prestre qui perdi les colles*.

⁵⁷ NRCE, VI, p.171 ; VI, p.185 ; IX, p.183 ; X, p.71.

⁵⁸ Voir par exemple *Du con qui fu fait a la besche*, *Le jugement des cons*, *La couille noire*, *Le maignien qui foti la dame*, *Les trois dames qui trouvèrent un vit*, *L'anel qui faisoit les vis grans et roides*, NRCE, IV, p.13 ; IV, p.23 ; V, p.163 ; VI, p.145 ; VI, p.301 ; VIII, p.269 ; VIII, p.311.

⁵⁹ Ph. Ménard, *op. cit.*, p.161.

